

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 22 MARS 2016**

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

Excusé : Florent Imbert

► Approbation des comptes administratifs 2015 (budgets : principal et annexe) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2015, pour le budget principal et pour le budget annexe d'assainissement.

Pour le budget principal, on observe un excédent annuel de fonctionnement de 103 403,79 € et un excédent annuel d'investissement de 109 158,79 €.

Pour le budget assainissement, on note un excédent annuel de fonctionnement de 4 594,90 € et un déficit annuel d'investissement de 5 550,62 €.

Après reprise des soldes antérieurs, le budget principal présente les résultats propres cumulés suivants : 508 080,24 € pour le fonctionnement et 141 076,29 € pour l'investissement. Pour le budget assainissement, les résultats propres cumulés sont les suivants : 26 939,12 € pour le fonctionnement et 5 116,04 € pour l'investissement.

Après discussion et réponse aux différentes questions, Monsieur le Maire se retire de la salle pour faire procéder au vote. Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité, ainsi que celui de l'assainissement.

► Approbation des comptes de gestion 2015 (budgets : principal et annexe) :

Monsieur le Maire nous demande d'approuver les comptes de gestion présentés par Mr Le Naour, receveur principal, qui est en tout point identique aux comptes administratifs présentés précédemment. Ces comptes de gestion sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

► Affectation des résultats budgétaires 2015 (budgets : principal et annexe) :

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 et considérant qu'il y a lieu de respecter l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des excédents de fonctionnement.

Pour le budget principal : considérant que l'excédent d'investissement cumulé s'élève à 141 076,29 € et que les restes à réaliser présentent un déficit de 148 132,77 €, il est obligatoire de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement la somme de 7 056,48 € et le solde de 501 023,76 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, au financement des futurs projets d'investissements.

Pour le budget assainissement : considérant que l'excédent d'investissement cumulé s'élève à 5 116,04 €, et que les restes à réaliser s'élève à 2 000 €, il n'est pas obligatoire de faire un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le solde de 26 939,12 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir selon les besoins au financement des futurs projets d'investissements.

► Fixation des tarifs des redevances assainissement 2016 :

Daniel Vermare nous rappelle les montants pour l'année 2015 qui étaient de 20,00 € pour la part fixe et 0,66 € le m³ pour la part variable correspondant à la consommation d'eau achetée et rejetée sur le réseau. Pour l'année 2016, une proposition est faite de maintenir les mêmes tarifs que l'année précédente.

Pour les personnes ayant un puits : la part fixe est identique (20,00 €) et la part variable (0,66 € / m³) est calculée sur un équivalent de 30 m³ par personne.

Le Conseil adopte à la majorité le maintien des tarifs (9 voix pour et 2 abstentions).

► Vote des taux d'imposition pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation 2015	Taxe foncier bâti 2015	Taxe foncier non bâti 2015
16,82%	18,51%	44,14%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux que l'année 2015.

► Présentation des budgets provisoires 2016 (général et assainissement) :

Monsieur le Maire nous fait une présentation détaillée des projets de budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2016, résultant des travaux de la commission des finances et recueille les éventuelles observations, afin d'établir les documents définitifs qui seront proposés au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal..

► Autorisation pour lancement du diagnostic Ad'AP (bâtiments communaux) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour les gestionnaires d'ERP² et IOP², de mettre leurs établissements en conformité avec les conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et, au préalable, d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet agenda correspond à un engagement de procéder aux travaux nécessaires, s'il y a lieu, pour se mettre en conformité, dans un délai déterminé et limité.

Pour répondre à ces obligations, il faut, dans un premier temps, réaliser un diagnostic pour l'ensemble des bâtiments et installations communales ouvertes au public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour lancer les études relatives à la réalisation de ce diagnostic et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'autorise à signer tous les documents nécessaires au lancement de ce diagnostic Ad'AP.

(Ultérieurement, une nouvelle délibération sera prise pour approuver le contenu de cet agenda d'accessibilité).

² ERP : Etablissements Recevant du Public - IOP : Installations Ouvertes au Public

► Questions diverses :

- Chaufferie collective : un point sur l'avancement du dossier est présenté par Michel Rampon.
- Halle-Préau : la demande de permis de construire est en cours d'instruction. Cette demande a été transmise à ERDF pour l'étude du déplacement d'un poteau électrique en contrebas du jardin de la Cure.
- Installation de stores / portes du local Cantine : deux devis sont examinés : l'un de l'entreprise "Les Artisans du Store" à l'Arbresle et l'autre de l'entreprise Granjard à Panissières. En fonction des réponses techniques obtenus et du prix, le Conseil accepte, à l'unanimité, de choisir l'entreprise Granjard.
- Ecran de projection à la mairie : deux devis sont examinés : l'un de l'entreprise Clean Micro de Chazelles-sur-Lyon pour 439 € et l'autre de l'entreprise Granjard de Panissières pour 743,39 €.
- Extinction de l'éclairage public : rencontre avec Eiffage et le SYDER le 1^{er} avril à 10h pour finaliser le dossier, avec prévision d'une programmation de l'extinction à partir du 7 mai. Les panneaux d'information ont été commandés.
- Lampadaires Rue de Rampôt : divers entretiens et visite sur le terrain sont à prévoir avec le SYDER, pour évaluer et choisir les possibilités techniques et faire réaliser le devis.
- Bilan énergétique des bâtiments communaux : un rendez-vous est programmé pour le mardi 12 avril à 9h avec Matthias Nivan du Conseil en Energie Partagé.
- Brigades vertes : fin de la troisième couche de peinture sur le chalet de Rampôt. Lasures à l'aire de jeux et aux toilettes.
- Croix du cimetière : elles ont été sablées, peintes et posées. Ces travaux ont été réalisés par les agents techniques communaux. Cette opération a pris en compte les conseils avisés de l'association des Fouineurs Bédouins.

- Aire de jeux : une dalle béton sous le auvent du local technique et des toilettes du stade va être réalisée fin avril-début mai.
- Monuments aux morts : Les travaux de nettoyage et réfection (dont rajout d'inscription), réalisés par l'entreprise Geay-Giroud, sont terminés.